



DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
COMMUNE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 2 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le neuf juillet deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE s'est réuni à la salle des fêtes de Montauban-de-Bretagne, en raison de la crise sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur Serge JALU, Maire, en séance ordinaire, après avoir été convoqué, conformément à l'article L.2121-10 et l'article L .2121-12, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents (P) : 29

Procurations (PC) : 3 Madame Nicole DANIEL à Madame Christine LE FUR
Madame Anne LAMBERT à Madame Karine BOURDE
Madame Marie-Amélie PATTIER à Monsieur Daniel HERY

Absent (ABS) : 1 Madame Alice ANGOSTO

Excusé (EX) : 0

Votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Karine BOURDE ;

Service administratif : M CORRE Bertrand (Directeur Général des Services), Mme LOUESSARD Marie-Andrée (Service instances-assemblées), M BOULIN David (Responsable service finances)

Mme LE FUR	P	Mme GOURIOU	P	M DELOURME	P
M BUNOUF	P	Mme BODENAN	P	M ROUYER	P
Mme DANIEL	PC	M MAIBACH	P	Mme ANGOSTO	ABS
Mme FRAPPIN	P	Mme LAMBERT	PC	M SAMSON	P
M JALU	P	Mme QUINIOU	P	M HÉRY	P
M BRICHE	P	Mme RENARD	P	Mme QUINTIN	P
M COMMEUREUC	P	Mme MARTIN	P	M VERNEY	P
M DESPRÉS	P	Mme FOUVILLE	P	M LE SOMMER	P
M UDIN	P	M GUÉRIN	P	Mme PATTIER	PC
M CHANTREL	P	Mme BOURDÉ	P		
Mme GUÉE	P	M LEBRUN	P		
M LE BIAVAN	P	Mme ROUVRAY	P		

URBANISME

2020_07_060 – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS / ZAC Multisites

TRISKELL : lancement des études et concertation [2.2]

Rapporteur : Roland LE BIAVAN

Annexe :

RAPPEL DU PROJET ET DES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Par délibération n° 2018_132 du 8 novembre 2018, le conseil municipal avait approuvé la mise en œuvre d'un projet urbain multi-sites. avec 3 secteurs :

- secteur n°1 : cœur d'ilot « rue de Beaudouin – avenue de la Gare – rue Duchesse Anne de Bretagne », nommé **ilot Duchesse Anne**,
- secteur n°2 : cœur d'ilot « rue du Portail vert – place des Terrasses du Cœur de Ville – parc urbain » nommé **Ilot du Parc**
- secteur n°3 : rue de Brest / « La Maladrie », **ilot Coudray Nord**

Sur ces secteurs sont prévus l'implantation de nouveaux quartiers d'habitat et d'équipements publics, de services et de commerces dans un souci de maîtrise de l'urbanisation, de densification du centre-ville.

Des orientations d'aménagements avaient été fixées :

- REALISER une DENSIFICATION de ces secteurs de centre-ville,
- FAVORISER une MIXITE sociale et générationnelle,
- DIVERSIFIER l'offre de logement,
- intégrer des zones d'IMPLANTATION de SERVICES ET DE COMMERCES,
- PROGRAMMER les EQUIPEMENTS PUBLICS nécessaires au développement de la ville,
- DESSINER des quartiers agréables à vivre,
- CONNECTER ces secteurs aux réseaux de mobilité, et en particulier au RESEAU DE MOBILITE DOUX,

Par délibération n° 2019_09_105 du 5 septembre 2019, il a été décidé de nommer cette opération « ZAC du Triskell ».

CONSIDERANT que la procédure de création de ZAC doit comprendre des études préalables, notamment une étude environnementale à conduire sur une année, la ville a fait appel à une équipe pluridisciplinaires composées des bureaux d'études suivants, classés selon leurs compétences :

- Agence UNIVERS, urbanisme et paysage, mandataire du groupement,
- Cabinet BOURGOIS, vrd, faisabilité technique,
- Ad'Missions, étude énergétique,
- IAO SENN, diagnostic et inventaire faune-flore, élaboration dossiers réglementaires, accompagnement gestion environnementale et hydraulique
- MANA, concertation publique, communication sur la démarche
- SEM BREIZH, expertise foncière et juridique, programmation, bilan d'opération

Lors d'une première réunion technique, un planning de travail relatif aux études préalables a été communiqué sachant que l'équipe pluridisciplinaire a besoin de deux mois pour réaliser le diagnostic, de trois mois pour produire des scénarios et de deux mois pour préparer le scénario final.

Un planning concernant la concertation publique a également été présenté. Celui-ci se déroulera en parallèle de l'évolution des études préalables, sur la même période.

ELEMENTS DE MISSION	DECOMPOSITION	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	
		TRANCHE FERME								
Etudes préalables	Réunion publique Présentation du résultat des études préalables									
	Réunion groupe de travail (COTECH et/ou COPIL)									
	détail des réunions : DIAG > 2 COTECH +1 COPIL SCENARII > 2 COTECH +1 COPIL SCENARIO FINAL > 1 COTECH +1 COPIL									
	Travail sur le terrain (visite site / rencontre / relevé)									
	Travail bureau en interne									
Dossier de concertation publique	Réunion publique présentation de la démarche de concertation									
	Réunion groupe de travail (COTECH et/ou COPIL)									
	1 Balade + 3 ateliers préparation + animation par Mena et Univers Participation pour les autres co-traitants									
	Travail bureau en interne									
	Réalisation de supports de communication – 4 panneaux exposition format A0									
	Accompagnement publication et communication mairie (articles, questionnaire en ligne, affiches, etc.)									
	Newsletter (4 UNITES)									

MODALITES DE CONCERTATION

Il est proposé d'ouvrir la concertation conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- Créer un onglet spécifique sur le site internet de la ville : <https://www.montauban-de-bretagne.fr/listes/urbanisme-plu-permis-de-construire/> pour l'opération sur le projet d'aménagement de la « ZAC Triskell » et l'utiliser pour publier des informations relatives à l'avancée des études,
- Publier dans le « montal'info » au moins une fois par an des informations sur le projet d'aménagement « Zac du Triskell » et sur l'avancée des études,
- Mettre un dossier d'information sur le projet à disposition du public dans les locaux de la mairie principale, service accueil,
- Ouvrir un registre en mairie dans les locaux du service accueil permettant de consigner l'ensemble des observations, remarques et suggestions du public,
- Associer à l'avancement des études, les associations locales, l'ensemble de la population et notamment les propriétaire riverains, etc...

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et d'engager la concertation préalable à celui-ci selon les modalités préalablement définies.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération n°2017_060 13 avril 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°2017_103 du 5 octobre 2017 prenant acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

VU la délibération 2019_09_104 dénommant ce projet urbain multi-sites et en définissant les modalités ;

VU la délibération 2018_132 mettant en œuvre un projet urbain multi-sites : « ZAC du Triskell » ;

VU le budget primitif 2020 et notamment son programme 040 ;

CONSIDERANT que le développement cohérent de la ville passe par une maîtrise par la collectivité des principes d'aménagement de ces secteurs, de l'implantation de nouveaux quartiers d'habitat et d'équipements publics et de l'implantation de nouveaux services ou commerces,

CONSIDERANT que les sites envisagés suscitent un double intérêt pour l'avenir du centre-ville dans un souci de maîtrise de l'urbanisation, et dans la nécessaire approche d'une opération qui doit être effectivement réalisable,
CONSIDERANT donc l'intérêt d'une approche d'ensemble,
CONSIDERANT que ces évolutions sont en cohérence avec les objectifs de la collectivité,

ENTENDU l'exposé M. Roland LE BIAVAN, Adjoint à l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : APPROUVE l'intention de création de la ZAC du Triskell qui se décomposent en trois ilots :

- ilot Duchesse Anne,
- Ilot du Parc,
- ilot Coudray Nord.

Article 2 : APPROUVE le périmètre des études préalables et les objectifs d'aménagement suivants :

- REALISER une DENSIFICATION de ces secteurs de centre-ville,
- FAVORISER une MIXITE sociale et générationnelle,
- DIVERSIFIER l'offre de logement,
- intégrer des zones d'IMPLANTATION de SERVICES ET DE COMMERCES,
- PROGRAMMER les EQUIPEMENTS PUBLICS nécessaires au développement de la ville,
- DESSINER des quartiers agréables à vivre,
- CONNECTER ces secteurs aux réseaux de mobilité, et en particulier au RESEAU DE MOBILITE DOUX

Article 3 : DECIDE d'ouvrir la concertation conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme selon les modalités suivantes :

- Créer un onglet spécifique sur le site internet de la ville : <https://www.montauban-de-bretagne.fr/listes/urbanisme-plu-permis-de-construire/> pour l'opération sur le projet d'aménagement de la « ZAC Triskell » et l'utiliser pour publier des informations relatives à l'avancée des études,
- Publier dans le « montal'info » au moins une fois par an des informations sur le projet d'aménagement « Zac du Triskell » et sur l'avancée des études,
- Mettre un dossier d'information sur le projet à disposition du public dans les locaux de la mairie principale, service accueil,
- Ouvrir un registre en mairie dans les locaux du service accueil permettant de consigner l'ensemble des observations, remarques et suggestions du public,
- Associer à l'avancement des études, les associations locales, l'ensemble de la population et notamment les propriétaire riverains, etc...

Article 4 : DECIDE de lancer des études préalables à la création de la ZAC Triskell et notamment la conduite d'une étude environnementale,

Article 5 : CONFIRME que les crédits nécessaires en dépenses pour les études, sont prévus au budget primitif 2020,

Article 6 : AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents liés à cette décision,

Article 7 : CHARGE le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **MAJORITE**

POUR : **26**

CONTRE : **6**

ABSTENTION : **0**

[M FRAPPIN, D HERY, J QUINTIN, T VERNEY, T LE SOMMER, M PATTIER]

Pour extrait conforme,
Le Maire, Serge JALU

